

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 26 octobre 2017, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, FRADIN Jacky, GIRÉ Frédéric, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

Absents excusés : DIOT Henri (pouvoir à LAZZERINI Jean-Marcel), GRIMAUD Catherine (pouvoir à BASMAISON Odile)

1. ADOPTION STATUTS VICHY COMMUNAUTE

Le maire présente les nouveaux statuts de Vichy Communauté et propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les nouveaux statuts proposés par Vichy Communauté dans sa délibération du 28 septembre 2017
- de lui donner mandat, pour signer, une fois l'arrêté préfectoral de modifications de compétences notifié, tous les actes éventuels inhérents en découlant (avenants aux contrats ou marchés en cours,...),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions,
- charge le Maire de l'exécution et de la publication de ces décisions.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VÉLOS ÉLECTRIQUES

Depuis juillet 2015, Vichy Communauté est territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a signé une convention avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, visant la transition énergétique et « encourageant les actions locales concrètes qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes, pour créer 100 000 emplois sur trois ans ».

Le montant de l'aide attribuée à Vichy Communauté s'élève à 2 000 000 € dont 1 500 000 € répartis entre 16 actions à mettre en œuvre sur la période 2017/2019.

L'action n°7 prévoit la mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique (VAE) pour chacune des 38 communes.

Une convention est nécessaire pour définir les modalités de mise à disposition, d'utilisation et d'entretien des deux vélos électriques. Après avoir pris connaissance du projet de convention qui est soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de deux vélos électriques.

Par ailleurs, le maire expose que dans le cadre de la convention de mise à disposition de vélos électriques entre la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et la commune de Ferrières sur Sichon, la Commune loue gratuitement un vélo électrique à un locataire (utilisateur). La location est consentie sous plusieurs conditions et propose d'adopter le modèle de contrat de location des vélos électriques.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver le modèle de contrat de location des vélos électriques.

3. CONVENTION TRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que la collectivité accède aux services S² LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Allier, représentant l'Etat à cet effet.

4. DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE RURALE PROGRAMME 2018

Le Maire présente au conseil municipal une première partie des travaux de voirie pour l'année 2018 : chemin de Becouze (970 ml) : 26.706, 50 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le devis de l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de 26.706, 50 € ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie ;
- approuve le plan de financement et confirme l'inscription de ces dépenses au budget ;
- demande l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

5. DESIGNATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION BOISEMENT

Le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendra dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation des boisements sur la commune et pour permettre la constitution de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Ferrières sur Sichon et La Guillermie :

- de désigner le maire ainsi qu'un conseiller municipal suppléant ;
- de désigner quatre propriétaires forestiers de la commune (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- de procéder à l'élection de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis (2 titulaires et 1 suppléant).

Il précise qu'en ce qui concerne l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis, une publicité devra être réalisée par la commune, afin d'inviter les candidats à se faire connaître, quinze jours au moins avant la date de l'élection, par affichage en mairie et par voie d'insertion dans un journal publié dans le département. Cet avis indiquera la date de l'élection et précisera que les candidatures pourront être reçues jusqu'à cette date.

6. VENTE DE BIENS SECTION : PUYRAVEL, MOULIN DES THONS

La commission communale travaux, voirie, bâtiments communaux et urbanisme se réunira le mercredi 8 novembre 2017 à 19h à la mairie pour étudier les différentes demandes.

7. PROPOSITION M. JEAN MARC CORRE POUR CESSION TERRAIN CHEVAL RIGON

Le maire informe le conseil municipal de la proposition de Jean Marc CORRE de céder du terrain à Cheval Rigon pour élargir l'accès au chemin communal qui conduit au village de Recost. Le conseil municipal donne un accord de principe pour étudier les conditions de cette cession.

8. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION FERRIERES DEMAIN POUR TRAVAUX TOITURE

François FRADIN et Marie Claude POYET, co-présidents de l'Association Ferrières Demain, expliquent au conseil municipal que l'immeuble, qui abrite « La Maison de la Vallée du Sichon » et par ailleurs : le siège social de l'association, un point information tourisme, un dépôt vente de produits régionaux et d'artisanat d'art, des salles d'exposition, a subi les dommages du vent sur la toiture. Le montant des dégâts est estimé à 5.052,12 € T.T.C. Ils demandent au conseil municipal une aide financière exceptionnelle afin de pouvoir entreprendre ces travaux. François FRADIN et Marie Claude POYET, tous les deux élus au conseil municipal, quittent la salle afin de permettre au conseil municipal de délibérer sur

cette demande de l'association. Le Maire expose au conseil municipal que la « Maison de la Vallée du Sichon » est un point de passage important pour la commune. Par sa situation sur la place de la Poste, les personnes de passage peuvent recueillir toutes sortes d'informations, s'approvisionner en produits frais et locaux. Il souligne également que l'association organise de nombreuses activités telles que scrabble, patchwork, gym équilibre, informatique...

Il souligne qu'il est important de maintenir un tissu associatif dynamique. Les associations méritent d'être aidées financièrement lorsqu'elles se trouvent face à de telles dépenses indépendantes de leur volonté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.500 € à l'Association Ferrières Demain pour l'aider à financer ces travaux ;
- décide d'inscrire cette dépense au budget 2018 de la commune.

9. INDEMNITÉS REGISSEUR CAMPING

Le Maire informe le conseil municipal que le montant des recettes du camping s'élève à 3 489,90 €. Il rappelle que le contrat d'engagement prévoyait une indemnité forfaitaire de 458 € et un intéressement proportionnel aux recettes. Il demande au conseil municipal de fixer l'indemnité définitive à verser à Madame FLEURY Joëlle. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'allouer la somme de 1 163,30 € comprenant l'indemnité forfaitaire de 458 € et un intéressement aux recettes de 705,30 €

10. COMMISSION COMMUNICATION : BLASON, BULLETIN MUNICIPAL, CONCOURS PHOTOS

Blason :

Après avoir visualisé différents projets, le Conseil Municipal, a adopté le blason qui reprend différents attraits de la commune.

Bulletin municipal :

Le prochain bulletin municipal est actuellement en préparation. Il sera distribué dans les foyers à partir du 20 décembre 2017. Comme à l'accoutumée, les pages du bulletin sont ouvertes aux associations. Aussi, les associations qui souhaitent communiquer sur le bulletin doivent fournir leurs informations (article et photo) en mairie pour le 17 novembre 2017.

Concours photos :

Le jury se réunira au mois de décembre 2017 pour désigner les lauréats du concours. Un nouveau concours sera proposé en 2018 autour du thème de l'eau.

11. AFFAIRES DIVERSES

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE "MEDECINE PREVENTIVE" AVEC LE CDG DE L'ALLIER

Par délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2008, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier s'est vu confier les missions "Hygiène et Sécurité" et "Médecine Professionnelle et Préventive". Suite aux évolutions relatives à la périodicité des visites médicales, une nouvelle convention doit intervenir avec les collectivités adhérentes dont les termes sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- maintient sa décision de confier au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier la mission " Médecine Préventive » ;
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion.

DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE DEPARTEMENTALE : ACCORD DEFINITIF

Le Maire rappelle la délibération du 13 février 2017 sollicitant une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale. Il indique qu'un accord de principe a été accordé par la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Allier le

24 avril 2017 et que l'obtention de l'accord définitif se fait sur les devis ou marchés validés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve définitivement les devis et l'acquisition des matériels suivants :

Broyeur arrière Majar 115 cm (SARL CHASSAIN ET BIGAY) :	2 267, 67 €
Débroussailleuse et Tronçonneuse (CMX MOTOCULTURE) :	998, 33 €
Rideau Métallique (SARL LAFAYE ET FILS) :	5.697, 00 €
Coffret clocher étanche en ABS (Horloges PLAIRE) :	1.647, 66 €
	<u>10.610, 66 €</u>

- sollicite un accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Solidarité Départementale à hauteur de 50 % ;

- approuve le plan de financement et confirme l'inscription de ces dépenses au budget 2017.

MONUMENTS AUX MORTS

Depuis la loi du 28 février 2012, il est obligatoire d'apposer sur les monuments aux morts le nom des personnes dites « mort pour la France » de la collectivité sur demande de leur famille, des élus locaux, des autorités militaires ou de l'ONAC. André MY présente un travail de recensement des « morts pour la France » de Ferrières qu'il vient d'effectuer. Il en ressort que plusieurs Farrérauds ne figurent pas sur le monument. Il propose à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de restaurer les plaques du monument et d'y ajouter les noms manquants. Un devis sera sollicité. François FRADIN indique qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès de l'ONAC.

DEMANDE J GENTIL

Le Maire expose au conseil municipal la demande de Julien GENTIL qui souhaite que la commune intègre au patrimoine communal les parcelles A 218 et 219 du village des Souches dans le cadre de la procédure des biens vacants et sans maître. Si la commune venait à disposer de ces parcelles, l'intéressé pourrait les racheter à celle-ci afin de les entretenir. Après un échange de vue, le conseil municipal décide de renoncer à cette appréhension des parcelles susmentionnées.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 20 décembre 2017 à 19h à la mairie.

La séance est levée à 21h30
Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN